

ASSOCIATION HONNEUR DU VIN

1, avenue du Président Wilson
34500 Béziers

Béziers, le 28 Avril 2009

Objet : Campagne anti-vin, désinformation de l'opinion.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Le 17 février 2009, le Directeur Général de la Santé, Didier Houssin, et le Président de l'Institut National du Cancer, Dominique Maraninchi, ont convoqué une conférence de presse consacrée à la présentation de la brochure destinée aux professionnels de santé intitulée :

« *Nutrition et prévention des cancers : des connaissances scientifiques aux recommandations* » dont le thème principal est le danger prétendu de la consommation d'alcool, illustrée par la consommation de vin, totalement déconseillée, « *L'augmentation de risque est significative dès une consommation moyenne d'un verre par jour...en matière de prévention des cancers, la consommation d'alcool, et notamment de vin, est déconseillée.* » Ce texte fait référence à la méta-analyse scientifique mondiale du Fonds Mondial de Recherche contre le Cancer, WCRF en modifiant l'ordre des priorités de dangerosité des aliments et boissons, de façon que le vin soit la cible principale alors que *l'alcool* était en sixième position dans l'étude scientifique citée. N'aurait on pu attendre d'un ministère **Français** qu'au lieu **d'aggraver** les conclusions dudit rapport, il rappelle que des études scientifiques nationales et internationales reconnues et parfois toutes récentes démontrent les bienfaits de la consommation modérée de vin accompagnant les repas conviviaux et diversifiés (french paradoxe, modèle crétois...), y compris concernant la problématique du cancer (études de Nancy, de Copenhague, American Association for Cancer Research,...).

D'autre part, nous avons identifié des erreurs de traduction, sont-elles volontaires ou involontaires ?

Notre association a été créée par des hommes et femmes de la filière viti-vinicole, soutenus par des scientifiques de la santé, révoltés par les attaques outrancières contre la consommation modérée du vin, de certaines instances du ministère de la Santé et de son environnement associatif et institutionnel. C'est le vin qui était mis en accusation, comme on a pu le constater, par de nombreux médias de la presse écrite, radiophonique, télévisuelle, sans vérification de la validité des affirmations scientifiques. Nous considérons qu'il y a atteinte grave à tous les acteurs de la filière. à leur avenir. à leur santé financière. On constate déjà des

modifications importantes dans la consommation des vins en France. Les retombées négatives sur notre commerce international sont considérables (Communiqué de M. de Roany, Président de la commission vin des Conseillers du Commerce Extérieur 18/03/2009).

La suite de cette action ministérielle pourrait être beaucoup plus grave dans ses conséquences financières et économiques. Le Plan Cancer 2009/2013 qui sera annoncé par le Président de la République en juin 2009 après un rapport qui a été présenté au Conseil des Ministres du 5 Mars 2009, propose, pour réduire rapidement la consommation de vin et de bière en France, une véritable **fiscalité dissuasive** lors de mise en marché en France, et comme objet secondaire, de financer les campagnes de communication de la lutte anti-alcoolique. Les références évoquées sont terrifiantes.

Nous avons décidé collectivement, d'agir au plan judiciaire, contre les acteurs de ces dérives hygiénistes et prohibitionnistes.

Conseillés par un cabinet d'avocats compétent dans ces domaines, nous avons engagé un recours préalable et administratif contre le Ministre de la Santé, et accessoirement le Premier Ministre. Nous n'avons reçu actuellement qu'une réponse tout à fait insatisfaisante, voire offensante, nous étudions la suite judiciaire à donner au terme très prochain de la première phase de cette procédure.

Le dossier ainsi que les annexes justificatives peuvent être consultées sur le site internet : www.honneurduvin.com.

Notre action a eu un premier résultat : la brochure en cause, déjà imprimée, qui devait être expédiée à 70 000 médecins et professionnels de santé de France, est pour le moment bloquée, en attendant les suites, bien que le contraire soit affirmé. Notre réseau n'a pour l'instant pas pu identifier **un seul** médecin généraliste ayant reçu la dite brochure sans l'avoir réclamée.

Nous ne devons pas relâcher cette action. Nous avons le soutien actif de plusieurs spécialistes de la lutte anti cancer reconnus, d'organisations départementales, régionales, nationales et de nombreux bénévoles, mais c'est encore insuffisant.

Il nous faut élargir la base géographique militante à toute la France viticole, mais aussi aux consommateurs et amateurs de vin, individuels ou groupés, en France et au plan international, informer, nous aussi, l'ensemble des médias, développer notre action judiciaire, et nous avons besoin de nouveaux moyens financiers.

Votre structure professionnelle peut adhérer à notre association moyennant le versement de 1000 € et vos adhérents peuvent adhérer directement pour 20€. Mais un simple soutien sans adhésion est possible à partir de 10€. Chacun étant libre de juger de la limite supérieure. Pour les structures professionnelles aux moyens limités, nous proposons une participation à l'action collective de 200 €.

Nous travaillons à la mise en place d'un versement direct par CB sur le site www.honneurduvin.com mais les délais administratifs retardent cette mise en place, qui ne saurait tarder.

Espérant vous avoir convaincu de la validité, de la sincérité, et de l'efficacité de notre démarche, nous attendons votre engagement et votre participation.

Avec nos sentiments bien cordiaux.

Le président
Jean Charles Tastavy

Nous souhaitons, afin d'être plus efficace, que les Fédérations, les Syndicats, les Organisations Interprofessionnelles, fassent connaître à leurs adhérents, qu'ils soient collectifs ou individuels, le contenu de ce courrier pour leur donner la possibilité de participer à l'effort collectif.

Voici un exemple récent des informations qui doivent alimenter notre argumentaire.

Brève de Midi Libre du 23/04/2009

VIN : Déjà connus pour leurs vertus pour la santé en raison de leur teneur élevée en antioxydants, les noix, le pamplemousse et le vin paraissent aussi avoir des propriétés anticancéreuses spécifiques selon l'American Association for Cancer Research des études en totale contradiction avec le rapport de l' Institut National du Cancer français publié le 17 février dernier.

RIB bancaire : Association l'Honneur du Vin, 1, avenue du Président Wilson, 34500 Béziers .

Crédit Agricole Caisse Régionale Languedoc-

Code Banque : 13506

Code Guichet : 1000

Clé : 88 .

Compte : 115044358000

Adresse de l'association :

Honneur du Vin, La Fontaine aux Thyms, 10 rue de l'Ancien Four,

34570 Murviel les Montpellier

Tel fax 04 67 27 32 95 mobile 06 87 83 37 17

Mail : claudineplisson@assistanteliberales.com